

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

---

## ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Retiré

### AMENDEMENT

N° AC39

présenté par

Mme Genevard, Mme Le Grip, M. Hetzel, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Duby-Muller,  
Mme Poletti, Mme Kuster, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Bazin-  
Malgras, M. Perrut, Mme Valentin, M. Dive, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brun, M. Gosselin,  
M. Masson, M. de Ganay et Mme Lacroute

-----

#### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et les proviseurs des lycées »,

les mots :

« , les proviseurs des lycées ainsi que les directeurs de lycées privés ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît logique d'intégrer les directeurs d'établissements de l'enseignement privé. Ils sont également concernés par cette réforme puisque des bacheliers issus de leurs établissements rejoignent l'enseignement supérieur public. De ce fait, de manière à ce que l'autorité académique ait toutes les informations à sa disposition pour être la plus objective possible, il convient de prendre en compte tous les acteurs concernés.

Il s'agit là de reconnaître leur rôle dans le système éducatif français.